



GUIDE VALIDATION PARTIELLE EN VAE

1. Vous avez été informé(e) de votre validation partielle au Titre ASV ou CQP AVQ, suite à la délibération du jury national de Validation des Acquis de l'Expérience.
2. Vous prendrez contact avec le service certification au 04.88.71.88.61 afin de nous faire part de votre souhait de présenter un complément de dossier. Lors de cet entretien, nous vous détaillerons les connaissances, aptitudes et compétences devant faire l'objet d'une évaluation complémentaire ainsi que les préconisations du Jury.
3. Vous enverrez le document d'inscription en 2ème Jury dûment signé et complété accompagné du règlement de 100€ à l'ordre du GIPSA.
4. Vous rédigerez sous un document word votre complément de dossier. Vous reprendrez alors la description d'une ou plusieurs activités professionnelles décrites dans votre dossier initial.
5. Vous imprimerez une page de garde comprenant votre prénom, votre numéro de dossier avec l'intitulé « Dossier complémentaire de validation » que vous joindrez à votre production.
6. Vous nous adresserez par courrier en accusé de réception votre complément de dossier en trois exemplaires paginés. Vous en conserverez une copie en vue de votre passage en Jury de Validation des Acquis de l'Expérience.
7. Vous serez contacté(e) par le service certification qui vous notifiera la date et l'heure de votre passage en Jury.
8. Vous serez contacté(e) par téléphone (en visio-conférence à compter du 1^{er} janvier 2019) par les membres du Jury. Ces derniers vérifieront l'acquisition des connaissances, aptitudes et/ou compétences manquantes.

REMARQUES :

- Si votre passage en jury intervient dans l'année qui suit votre première délibération, vous bénéficierez d'une relecture de la part de votre accompagnatrice.
- Tenez compte des préconisations de formation stipulées sur le courrier que vous avez reçu suite à votre premier passage en jury vae.